



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disparition de chaînes publiques du réseau hertzien français

Question écrite n° 11890

Texte de la question

M. Michel Larive interroge Mme la ministre de la culture sur la disparition de chaînes publiques du réseau hertzien français. Le Gouvernement a rendu public par communiqué de presse les arbitrages sur la réforme de l'audiovisuel public. La volonté affichée de ces derniers est l'accompagnement des usages dans un contexte de révolution numérique. La suppression des chaînes de télévision comme France 4 et France Ô ne répond pas à cet objectif ambitieux. France Ô couvre l'ensemble des territoires d'outre-mer dans les trois océans, ce qui fait d'elle une chaîne qui représente près de 3 millions d'habitants. Depuis sa création, la chaîne est consacrée à la diversité culturelle et a pour mission de faire découvrir à la France métropolitaine les richesses qui se trouvent dans les territoires d'outre-mer. France 4, quant à elle, propose depuis de nombreuses années des programmes ludiques destinés au jeune public. Elle est identifiée par ce public comme une ressource en la matière. Des richesses sur lesquelles le Gouvernement souhaite faire des économies de près de 190 millions d'euros pour tout l'audiovisuel public, à l'horizon 2022, soit 5 % de l'ensemble des ressources publiques égales à 3,9 milliards d'euros en 2018. Il est regrettable que les enfants et les citoyens ultra-marins soient les premières victimes des mesures austéritaires souhaitées par le Gouvernement. Le service public se doit de satisfaire un besoin d'intérêt général. Avec cette suppression le Gouvernement place l'économie devant l'intérêt commun. La France est l'un des seuls pays européens à faire le choix de l'économie en matière de service public, les autres ont fait le choix d'un service public audiovisuel fort. Réduire le périmètre de l'offre est une erreur stratégique pour l'avenir du réseau hertzien français. Il lui demande de préciser l'avenir de l'ensemble de la filière de la production audiovisuelle et de ses emplois.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture est particulièrement attaché aux missions confiées à l'audiovisuel public, notamment à l'égard de la jeunesse et des territoires ultramarins. La transformation de l'audiovisuel public engagée par le Gouvernement vise à l'adapter à la mutation radicale de son environnement, à reconquérir le jeune public et à offrir des contenus à plus forte valeur ajoutée reflétant toute la diversité culturelle française. Ce processus de transformation se fonde sur une nouvelle approche, qui prend comme point de départ les contenus pour définir les canaux de diffusion les mieux à même de toucher tous les publics. Ainsi, la libération du canal hertzien de France Ô ne saurait remettre en cause le rôle majeur de l'audiovisuel public dans le renforcement des liens indéfectibles qui unissent l'hexagone et les outre-mer au sein de la communauté nationale. La transformation engagée par le Gouvernement a au contraire pour objet de favoriser la meilleure exposition des programmes ultramarins sur les antennes du service public. Aujourd'hui, la représentation des territoires ultramarins n'est pas pleinement assurée par la chaîne France Ô, dont l'audience demeure faible. Le Gouvernement souhaite garantir l'exposition des programmes ultramarins au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions, afin d'en accroître la visibilité. Des engagements chiffrés et mesurables seront ainsi intégrés dans le cahier des charges de France Télévisions, concernant l'ensemble des genres de programme : information et météo, documentaires, magazines, émissions politiques, fictions. Par ailleurs, la création d'un portail numérique de programmes beaucoup plus riche, et une ambition renforcée pour les Outre-mer 1ère, qui

pourront le moment venu passer en diffusion Haute définition, permettront également d'améliorer l'exposition des actualités, de la création, du patrimoine et des cultures des outre-mer sur le service public de l'audiovisuel. S'agissant des programmes destinés à la jeunesse, la libération du canal hertzien de France 4 ne signifie en rien un renoncement à l'ambition de s'adresser aux jeunes publics, et en particulier aux enfants. L'objectif est simplement de repenser la manière de les toucher compte tenu de l'évolution de leurs usages. Ainsi, la transformation de l'audiovisuel public vise à renforcer la présence des offres jeunesse sur les autres antennes du groupe public, ainsi que de proposer une offre d'animation de référence, sans publicité, dans un environnement numérique sécurisé. Enfin, l'investissement dans la création sera sanctuarisé et s'élèvera à 560 M€ par an pour France Télévisions et Arte, garantissant ainsi l'avenir de l'activité de production d'œuvre audiovisuelle et des emplois qui y sont associés. Mais, tout comme les modes de diffusion, ces investissements ont vocation à s'adapter aux nouveaux usages favorisant le développement d'œuvres nativement numériques.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11890

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2018](#), page 7731

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12392